

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2014

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ETATS-UNIS - (N° 1938)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 24

présenté par

M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez,
Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 28 :

« 4. Demande que les documents de travail et de négociation soient en accès direct et soient rendus publics afin que les citoyens européens puissent exercer leur droit à être informés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte initial de la résolution.